RÉGLEMENT EPS ANNÉE 2017-2018

**AVANT LE COURS** :

* A la sonnerie, prendre ses affaires d’EPS, 1 stylo et son carnet de correspondance qu’il est nécessaire d’avoir à chaque séance au gymnase.
* Se placer dans son rang dans la zone EPS.
* Attendre le professeur puis déplacement au gymnase en sa compagnie.

**DANS LE GYMNASE et AUX VESTIAIRES :**

* Donner le carnet de correspondance dès l’entrée dans le gymnase. *Puis, en cinq minutes au plus :*
* Se changer sur un côté du vestiaire pour une même classe.
* Cracher son chewing-gum dans la poubelle
* Enlever montre et bijoux
* Mettre sa tenue de sport  minimum : short, tee-shirt, chaussettes, chaussures. (Si pas de tenue, le dire au professeur avant que ce soit lui qui s’en aperçoive !)
* Attacher ses cheveux s’ils sont longs ou mi-longs
* Pour des raisons de sécurité, le laçage des chaussures doit permettre au pied d’être réellement tenu.
* Sortir du vestiaire calmement et se rendre vers le lieu du cours.
* Déposer dans la boite tous les objets de valeurs.

**PENDANT LE COURS :**

* Pour chaque activité se conformer aux règles et aux consignes données par le professeur.
* Respecter les  lieux.
* Respecter les autres par un comportement ne les mettant pas en danger (coups de pieds dans un ballon, bousculade, chahut, etc.…) et par une écoute des consignes ou conseils donnés par le professeur.
* Tout élève se doit de participer à la mise en place et au rangement du matériel qu’il doit également respecter pour la sécurité de tous.
* Chaque élève ayant besoin d’aller boire doit en demander la permission au professeur.
* L’accès aux vestiaires est interdit et fermé à clé dès lors que le cours à commencé et ceci jusqu’à la fin.

                  Les dégradations volontaires seront facturées à la famille.

**FIN DU COURS :**

* Attendre que le professeur autorise les élèves à regagner les vestiaires dans le calme.
* Se changer, vérifier que l’on n’a rien oublié ou laissé derrière soi (papiers, plastiques, etc.…..).
* Récupérer carnet et objet de valeur.
* Attendre dans le hall que le professeur donne l’autorisation de quitter le gymnase.

                 Tout élève partit avant cette autorisation sera noté absent pour le cours.

**LES INAPTITUDES AUX COURS D’EPS :**

    Dans tous les cas (sauf cas très particulier) la présence en cours est obligatoire.

* Les certificats médicaux sont obligatoirement délivrés par un Docteur en Médecine : ils doivent signaler la durée de l’inaptitude aux cours d’EPS et bien expliciter les mouvements à proscrire.
* Pour signaler un problème ponctuel d’un élève, les parents doivent écrire un mot dans le carnet de liaison. Le mot parental ne dispense pas l’élève d’amener sa tenuepuisque seul le professeur est habilité à juger du problème. Au vu du problème le professeur envisagera l’aménagement du cours pour l’élève ou sa non participation éventuelle en fonction de la séance prévue.
* Ces mots ou  certificats seront présentés en début de cours au professeur d’EPS

Dans le cas d’une inaptitude totale et de longue durée, le professeur décidera si l’élève peut-être dispensé d’assister aux cours.

--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

*L’élève s’engage à respecter ces consignes pour un bon déroulement des cours.*

*Nom et prénom de l’élève : …………………………..                                    Classe : ……..*

*Signature de l’élève                                Signature des parents qui en ont pris connaissance*